



SUD Étudiant-e-s et Précaires

Pl. Chauderon 5
1003 Lausanne
info@sud-ep.ch
www.sud-ep.ch

Mme la Conseillère d'Etat
Anne-Catherine Lyon
Département de la formation,
de la jeunesse et de la Culture
Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

Lausanne, le 2 mars 2014

Loi sur les bourses d'étude et d'apprentissage (LAEF)

Madame la Conseillère d'Etat,

Nous avons à de nombreuses reprises, dans les derniers mois, interpellé la société au sujet de votre nouveau projet de loi sur les bourses d'études et d'apprentissage. En alliance avec de nombreuses organisations syndicales, politiques ou associatives, nous avons pris fermement position contre ce dernier, ce qui a débouché sur une manifestation de rue au mois de décembre. De surcroît, plusieurs acteurs institutionnels de ce canton ont émis face à ce projet de fortes inquiétudes. A été notamment souligné la dégradation des conditions d'octroi relatif pour certaines catégories de jeunes. Les acteurs institutionnels qui ont fait état d'oppositions et de réticences face à ce projet se retrouvent également dans l'administration cantonale et dans des écoles du secteur tertiaire.

À ce jour, ce projet de loi est entré dans le processus législatif usuel et une commission ad hoc a été nommée au sein du Grand Conseil. Notre intervention revêt donc d'un caractère d'urgence.

L'aide sociale des jeunes en formation

Les conditions de vie des jeunes en formation dans quelque cursus que ce soit (apprentissage, HES, université, passerelle, gymnase du soir, etc.) sont mises en question. Sont également visé-e-s celles et ceux qui désirent accéder à une formation et qui sont aujourd'hui à l'aide sociale. Il y a d'ailleurs d'autres situations de précarité, de fragilité, de manque d'autonomie et d'indépendance, de manque de prévisibilité. Ce qui caractérise des boursiers/ères est la très grande difficulté de pouvoir se projeter, notamment sur le plan matériel, dans les semaines, les mois et les années à venir.

Les bourses d'études sont au cœur de cette problématique. En effet, les jeunes en formation n'ont pas accès à l'aide sociale et ne disposent pas, par conséquent, d'autres prestations que les bourses. Parfois, certains centres de formations disposent d'un service social, mais ces derniers ne répondent que très difficilement aux besoins des jeunes en formation. Ainsi, le canton devrait se doter d'un service d'aide sociale aux jeunes en formation, capable de répondre dans l'urgence, à des situations de pauvreté. Ce service social devrait avoir des antennes dans tous les établissements concernés. Cette demande fera l'objet d'un courrier ultérieur de notre syndicat.

Incertitudes, lenteurs, silence

Le fonctionnement actuel de l'OCBE, à cause de sa faible dotation en postes de travail, est marqué notamment par des lenteurs administratives et de l'opacité. Notre syndicat a cette année été interpellé par de nombreuses personnes qui ont attendu parfois plus de 6 mois avant de recevoir une décision. Les jeunes en formation sont mal informé-e-s de leurs droits. À partir du moment où une demande est déposée, ils/elles doivent anticiper la réponse de l'OCBE et durant ce laps de temps s'assurer seul-e-s un revenu qui permet de subsister, parfois en mettant en péril leur cursus de formation.

Cette politique fait peser lourdement sur les demendeurs/euses la charge de l'attente et de l'incertitude. Renoncer à la demande, trouver une alternative – soit par un surcroît de demande à la famille, soit par un emploi précaire -, abandonner ses études, les prolonger, les repousser voire y renoncer, telles sont les conséquences courantes du dysfonctionnement du système. De surcroît, le montant des bourses accordées sont souvent en dessous du minimum vital.

Le projet de loi que vous avez déposé en octobre 2013 accentue cette incertitude. En effet, vous avez affirmé vouloir mettre cette loi en application pour l'année scolaire 2014-2015. Or, à ce jour, soit 6 mois avant la rentrée prochaine, les jeunes en formation, en particulier les personnes indépendantes, ne peuvent prévoir le régime qui leur sera imposé. De plus, lors de l'application d'une loi similaire dans le canton de Genève, l'adaptation aux nouvelles normes a produit des retards de traitement indécents (plus de 8 mois) et a fait faire à l'Etat des économies de 3 millions sur le dos des jeunes. Nous avons des raisons de craindre que ceci puisse se reproduire dans le canton de Vaud.

Le site internet du DFJC annonce la date de « début avril » pour le dépôt des demandes relatives à l'année 2014-2015. **Est-ce que votre département compte toujours faire appliquer cette loi pour la rentrée prochaine, risquant ainsi que des demandes soient déposées avant que la loi ne soit promulguée ?**

Le silence du gouvernement sur le sujet depuis octobre 2013, malgré les interpellations nombreuses, suscite un sentiment général d'insécurité chez les jeunes en formation quant à la rentrée prochaine.

De la transparence

Votre proposition de loi sur les bourses ignore une multitude d'éléments essentiels du régime. En effet, vous avez décidé d'introduire ces éléments qui manquent dans le règlement et le barème annexé. Ces dispositions sont absolument centrales puisqu'elles définissent, par exemple, le montant des bourses allouées et les méthodes de calcul. Elles doivent être immédiatement publiques.

Nous avons toutes les raisons de penser que votre département possède déjà des versions très avancées, voire abouties, du règlement et du barème. En particulier, dans votre exposé des motifs, vous faites allusion à la baisse du forfait repas. Ce dispositif ne relève pas de la loi.

Afin que le débat démocratique puisse se faire dans la transparence et qu'une partie décisive de cette réforme ne soit pas décidée par le Conseil d'Etat sans une indispensable confrontation, nous vous demandons de publier le règlement et le barème que vous avez élaborés, même si ces documents sont encore des projets.

Accord intercantonal

Vous avez toujours affirmé que cette nouvelle loi intègre au dispositif législatif vaudois l'accord intercantonal. Or à ce jour, le flou règne entre ce qui relève des éléments impératifs de cet accord ou de ceux qui ne le sont pas. Il n'est pas envisageable qu'un document, d'une telle importance, n'ait pas fait l'objet d'un avis de droit précis et détaillé, permettant d'établir ce qui relève de cet accord et ce qui traduit une décision politique de votre part. **Nous vous demandons, donc, si un tel avis de droit existe, de le rendre public ou, s'il n'existe pas, de le faire produire afin que toutes les personnes et associations concernées puissent travailler sur des bases claires.**

Retrait du projet de loi et demande d'ouverture d'une négociation générale

L'accord intercantonal prévoit que dès le 1 mars 2013, les cantons disposeraient de 5 ans pour se mettre en conformité. Il n'y a donc aucune urgence puisqu'il reste quatre années entières. Par conséquent et au vu des nombreuses interpellations, prises de positions et critiques émises contre ce projet de loi, nous vous demandons de le retirer, à l'exception de certaines améliorations mineures que vous avez consenties et qui ne font l'objet d'aucune contestation (droit à une bourse en cas de changement de cursus de formation, en cas de formation à temps partiel, etc.).

Par conséquent, une fois obtenu toute l'information désirable, nous vous demandons d'ouvrir une négociation générale, permettant d'aborder l'ensemble des questions relatives au système de bourse. Il faut envisager la possibilité d'une refonte importante de l'actuel projet.

Cette négociation devrait se tenir entre les départements concernés, les organisations étudiantes intervenant sur cette question, des acteurs/trices du système de formation, les écoles ainsi que les institutions qui font un travail de terrain avec les jeunes en formation, comme le CSP.

Nous adressons une copie de ce courrier à la commission chargée d'étudier le projet de loi ainsi qu'aux organisations intéressées et au SPAS.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère d'Etat, nos salutations distinguées.

Pour la coordination de SUD Étudiant-e-s et Précaires

Charlotte Vidal Kränzlin

Florian Bender

Arthur Auderset

Copie : ment.